



Frais de
Chirurgie

Plafond de prise en charge

5 000 € / sinistre/an

Franchise

100 € / sinistre

Prime annuelle TTC

150 € / cheval

OFFRE VALABLE

sans obligation de souscrire
une garantie mortalité !

+33 (0) 9 63 65 37 50

37, avenue du Général Leclerc
60500 Chantilly, France

horse@pegase-insurance.com

www.pegase-insurance.com

Quelle garantie ?

Pour tous les frais liés à une chirurgie d'urgence dans le but de sauver la vie du cheval.

Tous les chevaux peuvent-ils être couverts ?

Tous les chevaux, âgés de 6 mois à 17 ans, quel que soit leur usage (CSO, CCE, loisirs, polo, course...).

Comment souscrire ?

Créer un groupement (*écurie, centre équestre, écurie de propriétaires, groupe d'amis/cavaliers... minimum 5 chevaux*), afin de bénéficier de la garantie.

Quels sont les avantages de l'offre ?

Simplicité des démarches

Un questionnaire à compléter (4 questions), pas de certificat de vétérinaire à fournir, ni de valeur de cheval à donner.

Tranquillité à moindre frais

Un capital en frais de chirurgie.
Un remboursement jusqu'à 5 000€ /an.

Écoute

Un gestionnaire dédié en cas de sinistre.



Pegase Insurance – SARL de courtage en assurances au capital de 70 800 €. Siège social et adresse postale : 37, avenue du Général Leclerc - 60500 Chantilly - N°519 117 634 RCS Compiègne. Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 10 053 713 (www.orias.fr) - Responsabilité civile professionnelle et Garanties financières conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances - Sous le contrôle de l'ACPR - Pegase Insurance exerce son activité en application des dispositions de l'article L521-2 II 1b du Code des Assurances, la liste des assureurs partenaires est disponible sur demande - Réclamation : Pegase Insurance/ service réclamation - 37, avenue du Général Leclerc 60500 Chantilly